



La belle saison arrive.

Ecrire un éditorial dans notre journal local alors que nos pensées sont tournées vers les victimes de la guerre en Ukraine et ses millions de réfugiés n'est pas chose aisée.

Un grand merci à vous toutes et tous qui, au niveau local ou régional, s'investissent pour aider ceux qui souffrent de ce conflit, par exemple par un don, un transport humanitaire ou un accueil à domicile. Pour sa part, la commune a répondu favorablement à une sollicitation de l'Association jurassienne d'aide aux migrants (AJAM) qui va préserver notre abri PC du centre de Vicques. Cette infrastructure est appropriée pour un accueil d'urgence en cas d'afflux important.

Cette solidarité est un marqueur essentiel de notre culture et de notre engagement remarquable envers les démunis. Dans ce domaine, comme dans celui de l'environnement, chaque geste compte.

Sur un autre front, le virus semble heureusement moins virulent. Tout porte à croire que nous devrions profiter d'un répit bienvenu pour la belle saison qui arrive.

Au niveau local, ce retour à une certaine normalité va permettre à nos sociétés locales d'organiser à nouveau des événements festifs, sportifs ou culturels. Après deux années éprouvantes, ces sociétés ont besoin de notre soutien. Alors profitons de ces rencontres et manifestations locales (fêtes villageoises, festivités du 22 juin, fêtes des saisons, matchs, représentations théâtrales, etc.). Nous avons là une occasion en or de redynamiser le lien social et de nous retrouver pour des moments de convivialité. Ne vous ont-ils pas manqué ?

Bon retour de la belle saison à toutes et tous !

Au sommaire

Edito
Page 1

Délibérations des autorités
Page 2

Informations communales
Page 3 à 9

Sociétés locales
Page 10

Guichet virtuel
Page 11

Agenda local et état civil
Page 12

Echos des autorités

Délibérations du Conseil communal

Dans le cadre de ses récentes délibérations hebdomadaires, le Conseil communal a notamment :

- Désigné Yvan Burri en tant que vice-maire pour l'année 2022.
- Nommé Frédéric Hanser en qualité de voyer à Vermes et désigné Denis Steullet en qualité de voyer pour les localités de Corban et Montsevelier.
- Nommé Tiffany Marquis-Bron de Montsevelier en qualité de concierge du complexe scolaire de Corban.
- Nommé Christelle Charmillot de Montsevelier pour reprendre le poste de concierge de l'école de Vermes.
- Adjugé les travaux de réalisation d'un couvert sur la place des déchets verts (compost) au Tritout, conformément aux recommandations de l'Office de l'environnement.

Délibérations du Conseil général

Le législatif de notre Commune s'est réuni le 8 mars. Lors de ses délibérations, il a :

- Développé l'interpellation concernant l'accessibilité des écopoints;
- Validé le décompte final concernant le raccordement de Montsevelier au SEDE et donner les compétences au Conseil communal pour consolider le crédit de construction;
- Octroyé le droit de cité communal à Mme Célia Araújo Alves, M. Paulo Mendes Borges, ainsi qu'à leurs deux filles Emma et Matilde ;
- Nommé Claude-Alain Hofer de Vicques en qualité de membre de la Commission des finances. Celui-ci remplace Samuel Chèvre, démissionnaire;
- Nommé Maël Ruffieux de Vermes en qualité de membre de la Commission de l'action sociale. Celui-ci pour succéder à Aurélie Citherlet, démissionnaire.

Le procès-verbal détaillé des séances est disponible sur le site internet de la commune à l'adresse www.val-terbi.ch

Qui s'en prend aux bâtiments communaux ?

Dans la nuit du 16 au 17 février, des déprédations ont été commises par un ou des inconnu-s à la halle de gymnastique de Vicques. La façade Nord a été endommagée par un tag. La Police cantonale a été sollicitée pour constater les dommages à la propriété et le cas a été annoncé à l'assurance.

Pour l'instant, le-s auteur-s n'ont pas pu être identifiés.

Le Conseil communal condamne les faits. De telles déprédations relèvent d'actes inutiles et coûteux pour la collectivité, qui doit notamment assumer le montant de la franchise.

Informations communales

Mérites sportifs et culturels 2022

La prochaine cérémonie de remise des récompenses sera organisée par la Commune à l'occasion de la fête du village de Montsevelier, le mercredi 22 juin 2022.

Les distinctions concernent les personnes et les sociétés qui se sont illustrées dans les domaines sportif et culturel au cours de l'année 2021.

Les mérites sont attribués chaque année, **sur inscription** uniquement.

Si vous connaissez parmi vos proches une personne susceptible de recevoir le prix du mérite ou pouvez vous-même justifier de performances sportives et/ou culturelles, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétaire communal.

La formule d'annonce ainsi que les critères de sélection peuvent être téléchargés sur le site internet de la commune (www.val-terbi.ch).



Déchèterie Le Tritout - Horaire



Mercredi	14 à 18 h
Vendredi	14 à 17 h
Samedi	9 à 12 h 13.30 à 15.30 (en été)

Fermeture le 16 avril (Samedi de Pâques)

Le Tritout passe à l'heure d'été dès le samedi 2 avril 2022. Dès cette date, l'infrastructure est également ouverte le samedi après-midi.

Statistique de la population

La population de la Commune a légèrement augmenté en 2021.

Notre administration a enregistré 234 arrivées et 183 départs.

26 personnes sont décédées; 33 nouveau-nés sont venus rajeunir notre population.

Au 31 décembre 2021, Val Terbi comptait 3'258 habitants.

Registre et taxe des chiens

La Commune perçoit une taxe pour chaque chien recensé sur son territoire. La taxe se monte à Fr. 60.- par animal. Elle est facturée annuellement et est établie sur la base du registre communal des détenteurs, mis à jour au 1er mai.

Afin de nous permettre une mise à jour correcte du registre communal pour la prochaine facturation qui interviendra en juin prochain, nous vous invitons à nous communiquer, sans tarder, toutes les mutations liées à la détention d'un ou de plusieurs chiens, soit les chiens achetés ou reçus, les chiens décédés, vendus ou donnés et les chiens qui n'ont pas encore été annoncés. Les annonces de mutation peuvent être faites via le site internet de la Commune ou par mail à nathalie.krattinger@val-terbi.ch



Informations communales

Révision PAL Val Terbi - état de l'avancement des travaux

La révision du Plan d'aménagement local (PAL) de notre commune a débuté officiellement en 2017.

Comme vous le savez, ce travail consiste à réorganiser, tout en respectant les lois applicables, l'urbanisme des villages de la commune de Val Terbi (zones à bâtir, zones d'activités, réhabilitation des anciens bâtiments, etc.). Les règlements de construction actuellement en vigueur pour chaque localité seront entièrement revus pour ne faire plus qu'un seul document. Cette révision du PAL est un exercice de longue haleine qui débouchera, après l'examen préalable des services de l'État, sur le dépôt public du dossier PAL. Il convient de préciser que les dispositions légales de la LAT sont contraignantes. Il s'agit de mieux maîtriser l'urbanisation en favorisant la création d'un milieu bâti compact contribuant à la protection du paysage.

Les propriétaires des parcelles en zone à bâtir ou proches de la zone à bâtir ont été approchés par la commune. Plus de 170 entretiens, les derniers datent de janvier de cette année ! Les doléances et les remarques ont été intégrées à la révision du dossier dans la mesure du possible. La commission de l'urbanisme a été associée aux travaux. Les principales étapes :

- **21 novembre 2017** – séance d'information publique (début des travaux)
- **5 février 2019** – présentation de l'avancement des travaux au Conseil communal
- **20 août 2020** – séance d'information publique (présentation du projet)
- **17 novembre 2020** – dépôt du dossier au Service du développement territorial (SDT) pour examen préalable comprenant le plan directeur communal, les plans de zone, le plan des dangers naturels, le règlement communal sur les constructions, un plan des modifications du plan de zones – tout cela accompagné d'un rapport explicatif et de conformité. Le plan directeur communal définit le développement souhaité du territoire communal en s'appuyant sur les études de base réalisées dans le cadre du processus de révision du PAL. Il traite de l'urbanisation, de la nature et du paysage, de la mobilité douce, des transports individuels motorisés (zones 50, 40 ou 30). Il conviendra d'adapter et d'harmoniser les vitesses de circulation sur l'ensemble du territoire communal selon le type de route (principale, collectrice et desserte)
- **1^{er} juillet 2021** – rapport de l'examen préalable du SDT qui précise que les options choisies peuvent être approuvées. Des explications sont demandées sur les extensions de la zone à bâtir sur des surfaces d'assolement (zone agricole) ainsi que sur l'affectation de certains secteurs en zone verte ou de sports et loisirs (camping, arche de Noé).



Ce sont plus de 70 demandes et autres remarques très techniques du SDT qu'il a fallu traiter et analyser afin de répondre aux exigences. Une séance de coordination s'est tenue le 7 septembre 2021 en présence des représentants cantonaux, communaux et du bureau mandaté (Rolf Eschmann SA).

Les réponses aux questions posées ont été transmises début mars de cette année au SDT qui doit maintenant se positionner définitivement sur le projet de révision du PAL de notre commune.

Le dossier sera déposé publiquement vers le deuxième semestre de cette année. La population sera appelée à valider cet important dossier lors d'une votation populaire prévue courant 2023.

Le calendrier dépend fortement des retours du SDT sur l'examen du projet complet ainsi que sur les oppositions qui seront formulées.

Christophe Fleury, Conseiller communal

Beaucoup de plastique et une seule solution : diminuer son utilisation



Quoiqu'on fasse, il est partout : dès le matin avec la brosse à dents, durant la journée, que ce soit sur le lieu de travail ou dans les magasins avec les innombrables emballages, ou le soir lorsqu'on mange des biscuits devant la télé. Comme notre ombre en été, le plastique nous accompagne toute la journée et son élimination est un réel problème en Suisse.

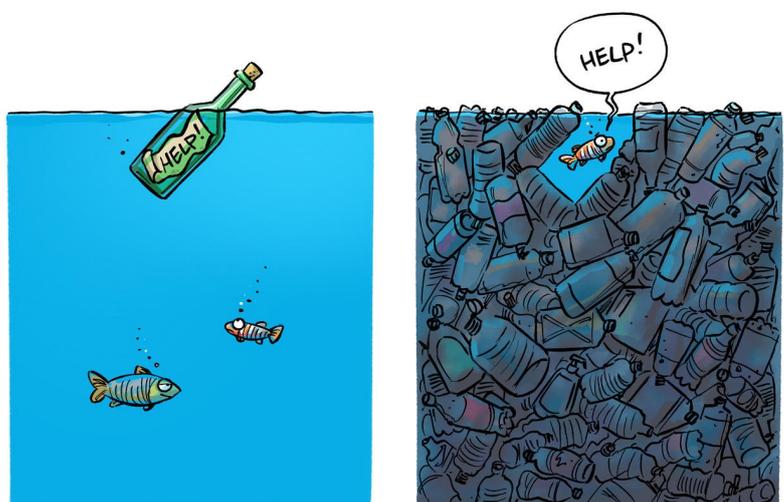
Selon Florian Kasser, chargé de campagne pour Greenpeace, les statistiques montrent qu'un peu moins de 100'000 tonnes de plastique usagé sont exportées chaque année. Il existe cependant une zone grise autour de ce dernier, car même si la plus grande partie est traitée correctement, une partie finit probablement dans des décharges à l'étranger.

Il faut savoir que pas moins de 37% du plastique en Suisse est utilisé pour les emballages et 2% par l'agriculture, principalement pour couvrir les sols et les cultures.

La solution idéale en matière de gestion des déchets en Suisse est la limitation, c'est-à-dire éviter de le mettre en circulation. Cependant, Greenpeace constate que ce principe est actuellement négligé par l'agroalimentaire et la grande distribution.

La consommation annuelle de plastique en Suisse est estimée à 1 million de tonnes. 700'000 tonnes sont incinérées chaque année et 80'000 tonnes sont recyclées, ce qui représente un maigre 8%. Le reste est stocké, notamment dans le bâtiment. L'infrastructure d'incinération est bien développée en Suisse, ce qui évite de déposer le plastique dans des décharges, comme on le voit parfois dans d'autres pays. Etant donné que l'incinération émet de grandes quantités de CO₂, celle-ci reste une fausse bonne solution. Pour être efficace, le recyclage a besoin de types de plastique identiques, ce qui est très compliqué quand on voit la variété de plastiques que l'on rencontre dans notre quotidien. L'idéal est de réduire le plastique à la source pour permettre un véritable bénéfice pour l'environnement. Si nous n'agissons pas, la production de plastique pourrait doubler au niveau mondial d'ici 2030-2035 et tripler d'ici 2050 par rapport à 2015.

En partant du principe que la tendance en Suisse est la même que sur notre planète, la croissance rapide du plastique deviendra problématique. Il est clair que nous sommes conditionnés par les géants de la consommation, mais si chacun fait ses petits efforts à son échelle, on parviendra à diminuer cette progression. Un petit geste aujourd'hui peut changer notre avenir.



19^{ème} Siècle

21^{ème} Siècle

Informations communales

Tranquillité et sécurité publique

Quand le bruit perturbe votre havre de paix

Le printemps est aussi la saison du jardinage : Tondeuses à gazon, débroussailleuses, taille-haies, broyeurs de végétaux et tronçonneuses facilitent les travaux de jardinage, mais génèrent aussi beaucoup de bruit. Pourtant, de nombreux travaux de jardinage peuvent parfaitement être effectués sans bruit, et ce à la main, c'est-à-dire sans aucun appareil à moteur.

Moins de bruit pour mieux apprécier !

Nos quartiers d'habitations sont aussi des endroits de repos. Pour de nombreuses personnes, leur jardin ou balcon représente un havre de paix et de détente. Mais lorsque le bruit vient perturber la tranquillité, la tension monte. Les travaux de jardinage et l'entretien des espaces verts produisent justement beaucoup de bruit inutile. Vous connaissez certainement cette situation : alors que vous vous apprêtez à vous installer confortablement dans votre jardin avec un livre après avoir terminé votre travail, une tondeuse à gazon se met à vrombir dans le voisinage. Et à peine une pelouse est-elle tonduée que trois jardins plus loin, le broyeur de végétaux se met à rugir. Le jardin est devenu le terrain de jeu des appareils à moteur. Les jours de beau temps, les tondeuses à gazon et autres machines inondent de bruit le quartier pendant des heures. Seuls les dimanches et les jours de pluie offrent un peu de répit.

Donnez le bon exemple, renoncez aux appareils de jardinage motorisés. Profitez alors pleinement de votre jardin, du calme et de la qualité de vie retrouvés.

Jardiner en silence

La pelouse doit être tonduée de temps en temps, la haie taillée et les feuilles sur les chemins et les places doivent également être enlevées. Mais cela peut aussi se faire sans bruit : renoncez si possible aux outils à essence. Pour l'entretien du jardin, il existe des alternatives moins bruyantes à moteur électrique. Ou alors, faites le travail à la main. Celui-ci est silencieux, bon pour la santé et préserve l'environnement - selon la devise « de l'huile de coude plutôt que des moteurs ».

En outre, il n'est pas vraiment utile de couper en permanence le gazon au millimètre près. Ne tondez que la partie de la pelouse sur laquelle vous marchez régulièrement. Ou alors, laissez une bande non tonduée, d'au moins un demi-mètre, en bordure. Moins tondre le gazon fait moins de bruit, vous avez plus de temps pour profiter de votre jardin et vous favorisez en même temps la biodiversité. En effet, seules les structures proches de la nature offrent un véritable habitat à de nombreuses espèces animales et végétales.

Les robots de pelouse sont certes silencieux, mais ils constituent un piège mortel pour les petits visiteurs du jardin. Ils rendent la survie des hérissons, des amphibiens et des insectes difficile et ne constituent donc pas une alternative à la tondeuse à moteur.

Les tailles de haies et les branches peuvent également être compostées sans être broyées, le tout prend simplement un peu plus de temps. Avec les plus grosses branches, faites un tas: Les hérissons, les orvets et autres vous en seront reconnaissants.

Et si un appareil motorisé est tout de même nécessaire : faites fonctionner l'appareil en mode économique et non à plein régime, évitez les heures creuses sensibles au bruit et coordonnez si possible les travaux bruyants avec le voisinage.



Aussi bruyant qu'un marteau-piqueur

Avec un niveau de pression acoustique de plus de 100 décibels (A) - soit à peu près le bruit d'un marteau-piqueur - les aspirateurs et souffleurs de feuilles à essence sont excessivement bruyants. Mais le bruit et les gaz d'échappement ne sont pas les seuls problèmes. Le souffle d'air expulsé à une vitesse de plus de 200 kilomètres à l'heure, élimine dans un puissant tourbillon, tous les petits animaux comme les coléoptères, les cloportes et les araignées. Des particules fines sont également disséminées dans l'air et peuvent être inhalées. C'est pourquoi il est préférable d'utiliser le râteau et le balai dans le jardin. Par ailleurs, les feuilles mortes peuvent être en grande partie laissées sur place - surtout sur les plates-bandes ou sous les arbres et les arbustes - car les feuilles d'automne offrent à de nombreux insectes et petits animaux une cachette idéale pour l'hiver et sont le meilleur fertilisant naturel pour le printemps.

Merci de respecter les périodes de repos !

Il est généralement interdit de provoquer, avec des appareils, des machines ou des dispositifs, des nuisances sonores qui peuvent être évitées en agissant de manière respectueuse ou en prenant des dispositions efficaces. En outre, les temps de repos suivants, fixés par le règlement de police, sont applicables :



- Sont interdits tous actes de nature à troubler la tranquillité et le repos publics, de jour comme de nuit.
- Les travaux bruyants sont interdits dans les zones habitées entre 12 heures et 13 heures.
- L'utilisation des tondeuses à gazon, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est interdite le dimanche et les jours fériés. L'utilisation est autorisée du lundi au vendredi de 7 heures à 12 heures et de 13 heures à 20 heures; le samedi du 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 18 heures.
- Il est défendu d'allumer des pétards et tous engins analogues.
- L'utilisation de fusées et de feux d'artifice n'est autorisée qu'à l'occasion de la Fête nationale, de la Fête de l'Indépendance du 23 Juin et de la St-Sylvestre.
- Dans les salles de concerts et de divertissements, les portes et les fenêtres sont fermées en fonction du bruit occasionné.
- L'épandage du purin, fumier et lisier est journalièrement interdit entre 12 heures et 13 heures.
- Il est interdit d'épandre du purin dans un rayon de 50 mètres de distance de toute habitation (à moins d'être équipé d'un épandeur à tuyaux souples).
- Les nuisances excessives, dommageables ou importunes pour les voisins sont interdites.

Informations communales

Bien gérer ses déchets verts, en finir avec les feux en plein air

Chaque tonne de déchets végétaux incinérés émet autant de particules fines, dont certaines sont cancérigènes, qu'une voiture à essence parcourant 400'000 kilomètres, soit 10 fois le tour de la planète. Limiter autant que possible l'incinération en plein air de feuilles et de branchages revêt donc une grande importance pour protéger notre santé.

Les déchets verts sont des déchets de jardins et de parcs, comme de la taille d'arbres, de branchages, d'herbe et de feuillages. Les épluchures de cuisine en font également partie. Ces déchets proviennent en grande partie des privés, ainsi que d'entreprises des secteurs de l'horticulture, du paysagisme, de l'agriculture et de la sylviculture.

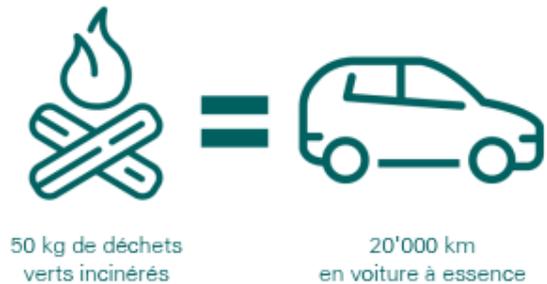
Les déchets verts des privés peuvent être éliminés dans les infrastructures communales ou valorisés « à domicile » : compost privé, paillage du jardin, tas de feuilles ou de branches favorables à la biodiversité, etc.

Les déchets verts, en particulier ceux issus des jardins, sont encore trop souvent brûlés, ce qui nuit à la santé des personnes. Les particules fines émises par leur incinération nuisent à la qualité de l'air et impactent la santé de la population.

En zone d'habitation, les feux de branchages, feuilles mortes et autres déchets verts sont formellement interdits. La seule exception concerne les grillades qui peuvent être réalisées avec du bois bien sec pour autant que cela ne génère pas de fumée excessive. La brochure « Bien gérer ses déchets verts, en finir avec les feux en plein air », informe sur les bonnes pratiques dans différents milieux (urbain, agricole, forestier).

Elle est disponible au Tritout ou au guichet de l'administration communale à Vicques.

Emissions de particules fines dans l'air



Comment gérer ses déchets verts ?

- Les valoriser au moyen du compost communal ou pratiquer le compostage dans son jardin.
- Les utiliser pour le paillage au jardin.
- Créer avec les feuilles et branchages des abris favorisant la biodiversité.



Une cour de récréation et de jeux proche de la nature

Les enfants ont besoin d'espaces de jeux stimulants pour jouer, apprendre, échanger, se défouler et se détendre. De même, l'enseignement en extérieur est un concept d'actualité qui permet une approche pédagogique diversifiée. Depuis quelques temps, le cercle scolaire Vicques-Vermes réfléchit au réaménagement des alentours de l'école primaire de Geneveret. Cette école se situe proche de la nature mais n'offre que peu de possibilités aux enfants pour s'épanouir.

Un groupe de travail a été créé, composé de la direction du cercle, d'enseignants, de la voirie, d'un membre de la commission d'école et de la conseillère communale en charge du dicastère des écoles.

Dès le début, une participation active des élèves, du corps enseignant et des citoyens était souhaitée.

En collaboration avec la Fondation Radix qui soutient les écoles dans des démarches qui favorisent la santé des élèves et le développement durable, un projet de réaménagement des alentours de l'école primaire en Geneveret a été imaginé. Celui-ci s'étend côté est de l'école et comprend un amphithéâtre, propice entre autres à un enseignement dehors, des cabanons en saule et différents éléments naturels.

Le montant de Fr. 30'000.- au budget 2022 permet le travail du paysagiste, y compris le travail pédagogique avec les élèves, et la fourniture du gros matériel.

Afin de permettre l'aménagement de différentes plantations, le groupe de travail invite la population à participer activement à la création des alentours de cette école. Ceci est possible soit par l'achat de plantes ou d'autres éléments auprès du paysagiste, soit par une participation active aux travaux de plantation.

Toutes les personnes qui auront participé seront invitées à l'inauguration de la cour réaménagée dans le courant du mois de septembre.

Vous avez envie de devenir acteur de ce magnifique projet au profit des enfants et de la nature ? Alors n'hésitez pas et appelez la directrice Céline Liechti au 032.435.63.65 ou par mail à ep.valterbi@edu.jura.ch afin que la liste des dons possibles vous soit transmise.

Quelques exemples en photo :



Les sociétés locales

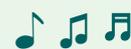
Club des Aînés de Vicques

Dates des prochaines rencontres :

Avril	21
Mai	5 et 19
Juin	2 et 30
Juillet	7 (Repas)



Concert de Printemps



La Chorale Méli-Mélodies de Bassecourt

Direction : Rodrigo Cameiro

Piano : Isabelle Kummer

et

La Chorale Val Terbi en Cœur de Montsevelier

Direction : Boris Oppliger

Piano : Anne Fischet

En concert à l'Eglise de Courroux

Le dimanche 3 avril 2022 à 17h00

(ouverture des portes à 16h30)

Entrée libre (collecte à la sortie)

Vic'en glisse

ENFIN ! C'est le mot qui était sur toutes les lèvres lorsque le camp des Vic'en glisse a été officialisé en même temps que les mesures sanitaires s'assouplissaient. Enfin nous allons pouvoir revivre les ambiances si particulières des camps de ski.

Le dimanche 20 février, c'est donc en direction de Wildhaus (SG), que pas moins de 57 enfants ont pris place dans le confortable bus de Catherine Excursions pour une semaine riche en souvenirs.



Après un premier jour sans ski (merci la tempête !) qui a mis à l'épreuve les talents pédagogiques de l'équipe d'animation, c'est une suite de semaine plutôt bien ensoleillée à laquelle nous avons eu droit. Et c'est donc dans de bonnes conditions que les enfants ont pu découvrir le domaine de Wildhaus : petit mais très convivial. Tout le monde y a trouvé son compte : des « têtes brûlées » aux débutants, chacun a pu vivre une semaine de ski sportive et enrichissante.

Le chalet a également été le lieu de nombreuses animations diverses et variées : défis, casino, et bien entendu la dernière soirée sur le thème de carnaval ! Merci à tous les sponsors qui ont permis de remettre beaucoup de cadeaux aux enfants lors de ces activités, notamment le traditionnel tee-shirt du camp.

C'est donc fatigués mais avec la tête remplie de beaux souvenirs que les enfants et toute l'équipe d'organisation ont pris le chemin du retour vendredi 25 février.

Un grand merci à tous les accompagnants (comité, membres, moniteurs), à l'équipe de cuisine qui nous a ravis de ces bons plats toute la semaine et aux enfants bien sûr qui ont été adorables !

Toute l'équipe des Vic'en glisse se réjouit de revivre de tels moments et vous dit à bientôt !

Guichet virtuel

Pour quelles prestations ?

- Remplir sa déclaration d'impôts
- Annoncer un déménagement
- Connaitre le détenteur d'un véhicule
- Commander un passeport/carte d'identité
- Demander une bourse de formation
- Inscrire son enfant à l'école

Le Guichet virtuel (<https://guichet.jura.ch>) est une plate-forme qui simplifie les tâches administratives grâce à ses nombreux avantages :



ACCESSIBLE

A portée de main, le Guichet virtuel est consultable en tout temps, partout et par tous, depuis votre smart-



SIMPLIFIÉ

Le Guichet virtuel vous permet de gagner un temps précieux. La saisie de formulaires et l'accès à vos don-



AUTOMATISÉ

Vos démarches administratives habituelles sont automatisées : les demandes sont traitées de manière instantanée grâce aux procédures digitalisées.



CENTRALISÉ

Offrant un canal unique de communication avec l'Administration jurassienne, le Guichet virtuel centralise vos démarches administratives sur une seule plate-forme.



SÉCURISÉ

Votre identité numérique SwissID est conforme aux normes de sécurité suisses. Vous avez le contrôle de vos données personnelles et pouvez déterminer qui peut y accéder.



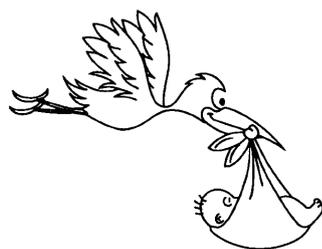
UNIQUE

Grâce à votre identité numérique SwissID, vous avez également accès à de multiples autres services en ligne, tel que CFF, Poste, banques, assurances et de nombreux autres à venir.

L'agenda local

Dates	Manifestation	Lieu
1, 2, 3, 7 et 9 avril	Mask'Art'Ade - Daddy Blues <i>Théâtre</i>	Centre communal Vicques
29 - 30 avril et 1 ^{er} mai	IRREEL <i>Danse</i>	Centre communal Vicques
30 avril	Concert de la fanfare de Montsevelier <i>Concert</i>	Halle de gymnastique Montsevelier
22 mai	VIC Festival	Centre communal Vicques
22 juin	Fête du village de Montsevelier <i>Fête de village</i>	Halle de gymnastique Montsevelier

A l'état civil



Le Carnet rose

Arys, le 30 octobre 2021, Famille Roxane Bakker et Joris Cattin, Vicques
Medina, le 16 novembre 2021, Famille Samra Agovic et Denis Corovic, Vicques
Léa, le 15 décembre 2021, Famille Noémie Monin et Stive Michel, Vicques
Lena, le 20 janvier, Famille Mélanie et Jérôme Perrin, Corban
Nessa, le 25 janvier, Famille Vanessa et Félicien Freléchoz, Vicques
Emmie, le 29 janvier, Famille Magalie Minder et Romain Kottelat, Vicques
Siam, le 2 février, Famille Amélie et Chloé Bron, Montsevelier

Hommage à ceux qui nous ont quittés

Chételat Germain, 1939, Montsevelier, le 25 décembre 2021

Sidler Werner, 1940, Vicques; le 16 janvier 2022

Chételat Agnès, 1936, Montsevelier, le 23 janvier 2022

Rion Berthe, 1928, Vicques, le 11 février 2022

Charmillot Robert, 1952, Vicques, le 3 mars 2022

Stettler Carla, 1964, Vermes, le 19 mars 2022

Hiltbrunner-Michel Marguerite, 1931, Vicques, le 23 mars 2022



Les jubilaires du printemps

Nous adressons nos compliments à nos citoyennes et citoyens vont fêter prochainement un anniversaire particulier :

Kamber Anne Marie de Corban, 90 ans le 4 avril

Charmillot Ephrem de Vicques, 80 ans le 13 avril

Hug Raymond de Corban, 90 ans le 20 avril

Bron Marie-Josée de Montsevelier, 80 ans le 9 juin